OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : **CYBÈLE ACTIONS EUROPE RENDEMENT part P**
Nom de l'initiateur du PRIIP : **Cybèle Asset Management**
ISIN : **FR0000298721**
Site internet de l'initiateur du PRIIP : www.cybele-am.com
Appelez le 01 56 43 62 50 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Cybèle Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Cybèle Asset Management est agréée en France sous le N° GP-04000061 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2026

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

- **Type** : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)
- **Durée** : L'OPCVM a été créé le 18/03/1994 pour une durée de 99 ans.
- **Objectifs** :

L'OPCVM a pour objectif de gestion de sélectionner des valeurs de la zone Euro que la société de gestion juge capables de distribuer des dividendes élevés, pérennes et potentiellement en croissance sans contrainte liée à un indice, tout en cherchant à réduire la volatilité du portefeuille, de manière à ce que celle-ci soit inférieure à l'indice de référence EURO STOXX, sur une durée de placement recommandée de 5 ans.

L'OPCVM est géré activement. L'indice EURO STOXX, calculé dividendes réinvestis est utilisé a posteriori, et à titre informatif, comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le portefeuille est exposé entre 60% et 100% de l'actif net en actions des pays de la zone euro.

La sélection des titres s'effectuera au sein des grandes capitalisations. L'exposition aux actions hors zone euro sera limitée à 40% de l'actif net. L'exposition globale au risque de change pourra aller, pour cette part P, jusqu'à 40% de l'actif net de l'OPCVM.

L'exposition en actions de petites capitalisations sera au maximum de 30% de l'actif net. L'OPCVM est exposé jusqu'à 40% en titres de créance et instruments du marché monétaire de tous types négociés sur un marché réglementé ou organisé (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance à court et moyen terme) de maturité supérieure à 3 mois, dont éventuellement 20% maximum en obligations convertibles.

L'exposition aux marchés de taux, dont les marchés monétaires, sera établie dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 9. L'OPCVM peut investir dans la limite de 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM / FIA.

L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme, sur les actions, taux, change et indices, sans recherche de surexposition, à des fins d'exposition et/ou de couverture. Il pourra également avoir recourt dans la limite de 40% à des titres intégrant des dérivés dans un but d'optimisation de la couverture et/ou de dynamisation du portefeuille.

Indicateur de référence : EURO STOXX

Affectation des revenus : Le résultat net : capitalisation et/ou distribution annuelle. Les plus-values réalisées : capitalisation et/ou distribution annuelle éventuelle.

Fréquence de valorisation : La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank. L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12:30 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

Investisseurs de détails visés

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que l'OPCVM présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Dépositaire : CACEIS Bank

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, reporting mensuel) sont disponibles en langue française à l'adresse suivante :

CYBÈLE ASSET MANAGEMENT
31, place de la Madeleine, 75008 PARIS
www.cybele-am.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 EUR		**Si vous sortez après : 1 an**	**Si vous sortez après : 5 ans**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	3774 EUR -62,3%	3941 EUR -17,0%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7556 EUR -24,4%	8761 EUR -2,6%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10683 EUR +6,8 %	11263 EUR +2,4%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13273 EUR +32,7 %	17964 EUR +12,4 %

QUE SE PASSE-T-IL SI CYBELE ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement initial de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	226 EUR	1130 EUR
Incidence sur le rendement par an	2,26%	2,26%

COMPOSITION DES COUTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,1% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2100 EUR
Coûts de transaction	0,16 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	10% TTC de la performance nette de frais de l'OPCVM au-delà de l'indice Euro STOXX avec High Water Mark. Le système de High Water Mark (HWM) retenu n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si les deux conditions suivantes sont satisfaites : l'OPCVM surperforme sur l'exercice son indicateur de référence et la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée. Pour de plus amples informations, merci de vous référer au prospectus. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. Pas de commission de performance pour l'exercice précédent. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure la performance de l'actif de référence.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt l'investisseur.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement avant la durée de placement recommandée ou le détenir plus longtemps Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

La prolongation des délais de préavis et les frais de rachats acquis aux fonds sont les deux outils de gestion de la liquidité qui peuvent être activés par la société de gestion. Pour plus d'informations sur ces mécanismes, veuillez-vous reporter au prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation selon le cas suivant :

Si votre réclamation concerne la personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou bien vous le propose, veuillez contacter cette personne directement. Si votre réclamation concerne plus spécifiquement le produit lui-même, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante :

Cybèle Asset Management : 31, place de la Madeleine, 75008 PARIS.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Des informations plus détaillées sur ce fonds, telles que le prospectus, le Règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la société de gestion ou en ligne à l'adresse www.cybele-am.com.

Le Fonds relève de l'article 8 du Règlement SFDR. La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.cybele-am.com jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part.